

**PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**Séance du Lundi 18 décembre 2017 à 18 H. 30
Convoquée le 11 décembre 2017
Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.**

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents 14

Membres présents

M. WEINBERG J. Adjoint

Mme JACOBY AM Adjointe

M. SCHWIRTZ Ch. Adjoint

Mme BASSO M.

ME BRUNOT M.A.

Mme LE BRETON A.

Mme SCHONG E.

M. BRUNOT S.

M. CHERY M.

M. DROUILLEAUX Ph.

M. JACQUES D.

M. PELTRE A.

Secrétaire de Séance : M. CHERY a été élu secrétaire de séance.

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance et fait adopter le procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2017.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES 2019

M WAGNER fait savoir qu'il convient déjà de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'exercice 2019 et qu'il avait demandé à Madame LE BRETON et Messieurs DROUILLEAUX et PELTRE d'étudier ce dossier.

Puis, M. PELTRE présente leurs propositions.

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019

• AUX HABITANTS DE LA COMMUNE (1 FOIS PAR AN ET PAR FOYER)

WEEK END (du vendredi 14 H. au lundi 14 H.)

Grande Salle, Petite Salle et Bar

600 €

Petite Salle + Bar

370 €

DU LUNDI AU JEUDI (du jour à 9 H. au lendemain 8 H. 30)	
Grande Salle, Petite Salle et Bar	320 €
Petite Salle + Bar	180 €

VENDREDI (du jour à 9 H. au lendemain 8 H. 30)	
Grande Salle, Petite Salle et Bar	380 €
Petite Salle + Bar	220 €

. AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

WEEK END (du vendredi 14 H. au lundi 14 H.)	
Grande Salle, Petite Salle et Bar	700 €
Petite Salle + Bar	430 €

DU LUNDI AU JEUDI (du jour à 9 H. au lendemain 8 H. 30)	
Grande Salle, Petite Salle et Bar	390 €
Petite Salle + Bar	220 €

VENDREDI (du jour à 9 H. au lendemain 8 H. 30)	
Grande Salle, Petite Salle et Bar	470 €
Petite Salle + Bar	270 €

. AUX EXTERIEURS : PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS

WEEK END (du vendredi 14 H. Au lundi 14 H.)

AVEC VAISSELLE	
Grande Salle, Petite Salle et Bar	1 200 €
Petite Salle + Bar	680 €

SANS VAISSELLE	
Grande Salle, Petite Salle et Bar	1 000 €
Petite Salle + Bar	580 €

DU LUNDI AU JEUDI (du jour à 9 H. au lendemain 8 H. 30)

AVEC VAISSELLE

Grande Salle, Petite Salle et Bar	800 €
Petite Salle + Bar	430 €

SANS VAISSELLE

Grande Salle, Petite Salle et Bar	600 €
Petite Salle + Bar	330 €

VENDREDI (du jour à 9 H. au lendemain 8 H. 30)

AVEC VAISSELLE

Grande Salle, Petite Salle et Bar	850 €
Petite Salle + Bar	480 €

SANS VAISSELLE

Grande Salle, Petite Salle et Bar	650 €
Petite Salle + Bar	380 €

• AUX ENTREPRISES ET COMITES D'ENTREPRISE

WEEK END (du vendredi 14 H. Au lundi 14 H.)

AVEC VAISSELLE

Grande Salle, Petite Salle et Bar	1 530 €
Petite Salle + Bar	960 €

SANS VAISSELLE

Grande Salle, Petite Salle et Bar	1 330 €
Petite Salle + Bar	860 €

DU LUNDI AU JEUDI (du jour à 9 H. au lendemain 8 H. 30)

AVEC VAISSELLE

Grande Salle, Petite Salle et Bar	980 €
Petite Salle+ Bar	580 €

SANS VAISSELLE

Grande Salle, Petite Salle et Bar	780 €
Petite Salle + Bar	480 €

VENDREDI (du jour à 9 H. au lendemain 8 H. 30)

AVEC VAISSELLE

Grande Salle, Petite Salle et Bar	1 130 €
Petite Salle + Bar	700 €

SANS VAISSELLE

Grande Salle, Petite Salle et Bar	930 €
Petite Salle + Bar	600 €

. LOCATION DE LA SALLE A BUT LUCRATIF

Grande Salle, Petite Salle et Bar	8 000 €
Caution	10 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe les tarifs de location de la salle des Fêtes pour 2019 comme indiqués ci-dessus.

Puis suite aux travaux de rénovation, M. PELTRE propose quelques suggestions pour améliorer la location de la salle. Ces propositions seront examinées en commission.

M. le Maire remercie Madame LE BRETON A., Messieurs DROUILLEAUX Ph. et PELTRE A. pour leur investissement.

DIVERS

Division d'une maison en deux logements.

M. Le Maire fait savoir que la maison sise 37 Grand Rue fait l'objet d'une division en deux logements.

Par conséquent il y a lieu de numéroté ce deuxième logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue le numéro 37 Bis Grand rue pour le deuxième logement créé.

INFORMATIONS

Stationnement

M. WEINBERG fait savoir, qu'à compter de janvier 2018, les communes ayant instauré le stationnement payant, en seront gestionnaires. C'est ainsi que le propriétaire d'un véhicule dépassant la durée autorisée, ne se verra plus dresser un procès-verbal mais sera redevable d'une redevance dont le montant sera fixé par les communes.

La Commune de Hauconcourt n'est pas concernée par ce nouveau texte législatif.

Veillée de Noël

M. SCHWIRTZ fait savoir que cette manifestation a été très appréciée par les habitants de la commune.

Il remercie tous les participants conseillers municipaux, membres du comité des fêtes pour l'important travail fourni.

M. SCHWIRTZ recevra en mairie, Mardi 19 décembre, la responsable de la troupe théâtrale d'Argancy afin d'organiser un spectacle à la salle des fêtes. Les membres de la commission Loisirs peuvent participer à ce rendez-vous selon leur disponibilité.

Collecte des Recyclables

M. le Maire fait savoir que la collecte des recyclables du mercredi 27 décembre est annulée et reportée au SAMEDI 30 décembre 2017.

Communauté de Communes Rives de Moselle

M. WAGNER communique les nouveaux tarifs applicables à partir de janvier 2018 pour la redevance assainissement collectif, non collectif et la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

DETR

M. le Maire fait savoir que nous venons de recevoir un accusé de réception « dossier complet » pour les demandes de subvention concernant les travaux d'étanchéité de la toiture de la salle des fêtes et de l'école.

Ce document autorise l'engagement des travaux mais ne vaut en aucun cas accord de subvention.

Battue de chasse

Lors de la dernière battue de chasse organisée le 8 décembre dernier, 4 sangliers ont été abattus.

Vidéo surveillance.

M. Le Maire fait savoir que 18 caméras ont été installées à différents endroits stratégiques de la commune, et qu'elles sont opérationnelles.

Seule, la gendarmerie, police intercommunale ou police judiciaire peuvent visionner les images.

Prochain Conseil

La prochaine réunion aura lieu le lundi 22 janvier 2018 à 18 H. 30.

Avant de clore cette séance, M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur investissement au sein de la commune et leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Séance Levée à 19 H. 20